Le retrait de la CCI de la Vienne de l’aéroport de Poitiers sur les rails

mercredi 28 novembre 2018, par lpe

Le Comité Syndical de l’Aéroport de Poitiers-Biard a validé à l’unanimité ce 23 novembre 2018 le protocole de sortie de la Chambre de Commerce de la Vienne de l’aéroport de Poitiers Biard.

A l’ordre du jour du Comité Syndical du Syndicat Mixte de l’Aéroport de Poitiers-Biard (SMAPB) du vendredi 23 novembre 2018, figurait le protocole d’accord portant sur les conditions de retrait de la Chambre de Commerce et d’Industrie de la Vienne, au 31 décembre 2018.
Les représentants des trois membres du SMAPB que sont le Département de la Vienne, Grand Poitiers Communauté Urbaine et la CCI de la Vienne se sont mis d’accord à l’unanimité sur un protocole fixant les conditions de ce retrait et tenant compte des engagements pris par le syndicat, dans le cadre des différentes conventions de Délégation de Service Public (DSP) courant jusqu’à fin 2019.
La réalisation de ce protocole aura pour conséquence d’entamer la procédure de sortie de la CCI.

Conformément au protocole, la CCI de la Vienne s’engage à honorer ses participations, soit 1,375 million d’euros, avant le 31 Décembre 2018, sous réserve de l’approbation de ce protocole par l’ensemble des partenaires.
La CCI de la Vienne a été partenaire du Syndicat Mixte de l’Aéroport de Poitiers-Biard pendant 50 ans et regrette de ne pas pouvoir poursuivre ce partenariat.
Toutefois, elle continuera de soutenir le syndicat pour que l’aéroport reste un outil de développement économique pour le territoire.
Une concertation avec l’ensemble des acteurs du territoire, entreprises et collectivités, intéressés au développement de l’aéroport doit intervenir rapidement. Elle permettra de travailler à l’association desdits acteurs à la stratégie aéroportuaire, voire à l’entrée de nouveaux partenaires au sein de la future gouvernance.